

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

12 SEPTEMBRE 2016

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------|----------------------|
| 1. Pauline Farrugia | 4. Normand Jolicoeur |
| 2. | 5. Claude Villeneuve |
| 3. Guy Veillette | 6. |

ABSENT(S) : Marcella Davis Gerrish, Alain Beaulieu.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Michael Page.

EST AUSSI PRÉSENT monsieur Daniel Décary, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2016
3. Informations émanant du Conseil
4. Concours «North Hatley, village fleuri» - Dévoilement des noms des gagnants et remise des prix
5. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

6. Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac – Demande d'appui
7. Règlement 2016-595 modifiant le règlement 2014-572 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Adoption
8. Règlement 2016-596 modifiant le règlement 2012-565 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Adoption

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

9. Comités municipaux - Nominations
10. Prolongation de contrat de travail – Préposé au kiosque touristique
11. Prolongation de contrat de travail – Préposé à l'entretien des parcs, espaces verts et aménagements paysagers
12. Embauche de monsieur Bruno Bélisle – Fin de la période de probation

FINANCES ET TRÉSORERIE

13. Association des plus beaux villages du Québec – Levée de fonds pour le village de Amatrice, en Italie
14. Acceptation des comptes à payer
15. Rapports des salaires nets – 2016-08

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

16. Règlement 2016-597 amendant le règlement de zonage n 01-432 – Adoption du 1^{er} projet

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

17. Entente avec la Municipalité du Canton de Hatley – Prêt mutuel de locaux en cas d'urgence

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. VARIA
19. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt public local
20. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

12 SEPTEMBRE 2016

2016-09-12.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION D'UNEMENT FAITE PAR NORMAND JOLICOEUR
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-09-12.02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2016

SUR PROPOSITION D'UNEMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-09-12.03

INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

2016-09-12.04

CONCOURS «NORTH HATLEY, VILLAGE FLEURI» - DÉVOILEMENT DES NOMS DES GAGNANTS ET REMISE DES PRIX

ATTENDU la tenue du concours « NORTH HATLEY, VILLAGE FLEURI »;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite souligner l'effort de citoyens qui ont contribué d'une manière significative à l'embellissement du village;

ATTENDU QU'il y avait trois (3) catégories, soit: résidences, commerces et paniers suspendus et boîtes à fleurs;

ATTENDU QUE les juges ont sillonné les rues du village afin de déterminer les lauréats.

SUR PROPOSITION D'UNEMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE les lauréats soient :

Catégorie résidentielle	
1 ^{ière} place	Blair McIntosh
2 ^{ième} place	Michael Rochette
3 ^{ième} place	Faith McClellan et John Francis LeBaron
Catégorie commerciale	
1 ^{ière} place	Boutique Passerose
2 ^{ième} place	Auberge la Chocolatière
3 ^{ième} place	Église Ste-Élisabeth
Catégorie – Paniers suspendus et boîtes à fleurs	
1 ^{ière} place	Clark Fletcher
2 ^{ième} place	Stéphanie Marshall
3 ^{ième} place	Martine Gendron et Marcel Gélinas
PRIX SPÉCIAL DU JURY	
LE MANOIR HOVEY	

QUE la Municipalité félicite les lauréats, de même que tous les citoyens dont les efforts ont contribué au charme reconnu du Village et les encourage à poursuivre dans le même sens l'an prochain;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

12 SEPTEMBRE 2016

QUE les lauréats reçoivent sous forme de certificats cadeau échangeables dans les commerces de North Hatley les montants suivants : pour les catégories résidences et commerces, un montant de 150 \$ pour la 1^{ère} position, un montant de 100 \$ pour la 2^{ème} position et un montant de 50 \$ pour la 3^{ème} position et qu'un montant de 50 \$ soit remis aux lauréats de la catégorie paniers suspendus et boîtes à fleurs et un montant de 100 \$ pour le prix spécial du jury.

ADOPTÉE

2016-09-12.05

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

Vingt-deux (22) citoyens assistent à la séance.

INTERVENANTS

Jacques Campbell
Caroll Haller

OBJETS

Fleurons du Québec, concerts (dons)
Embauche du personnel saisonnier

2016-09-12.06

ABBAYE DE SAINT-BENOÎT-DU-LAC – DEMANDE D'APPUI

ATTENDU QUE l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, monastère des moines bénédictins, lieu d'accueil, havre de paix et de ressourcement, constitue un élément phare du patrimoine de la MRC dont la localisation, l'architecture et la vocation en font un emblème exceptionnel pour notre région;

ATTENDU QUE l'abbaye, depuis plusieurs années, est l'emblème de la région des Cantons-de-l'Est au niveau touristique et le cœur même du logo de la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE l'abbaye a su, à travers le temps, conserver sa vocation première, tout en attirant plus de 200 000 touristes annuellement et en développant des produits agroalimentaires de son terroir de haute renommée;

ATTENDU QUE l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, qui fait partie des éléments patrimoniaux parmi les territoires d'intérêt historique au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, entend mener d'importants travaux de réfection à divers bâtiments dont certains datent de plus de 75 ans;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité juge indispensable la réalisation des travaux projetés par l'abbaye afin de conserver ce joyau architectural et patrimonial que constitue l'ensemble des bâtiments sur le site;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE la municipalité du Village de North Hatley appuie les demandes d'aide adressées au Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) et au ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) afin de réaliser les travaux de réfection à l'ensemble architectural que constituent les bâtiments composant l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac.

ADOPTÉE

2016-09-12.07

RÈGLEMENT 2016-595 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-572 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX – ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

ATTENDU QUE cette loi modifie la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Claude Villeneuve lors de la séance du 1^{er} août 2016;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

12 SEPTEMBRE 2016

ATTENDU QU' un avis public a été publié le 7 août 2016, en vue de l'adoption du projet de règlement;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS DE DÉCRÉTER CE QUI SUIT:

Le Règlement #2016-595 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est modifié en ajoutant après l'article 7, l'article suivant :

«8. Activité de financement

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ses employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 7 du présent Code et à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. »

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2016-09-12.08

RÈGLEMENT 2016-596 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-565 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

ATTENDU QUE cette loi modifie la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Claude Villeneuve lors de la séance du 1^{er} août 2016;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 7 août 2016 en vue de l'adoption du projet de règlement;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

Le Règlement # 2012-565 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est modifié en ajoutant après l'article 7, l'article suivant :

« 8 Activité de financement

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

12 SEPTEMBRE 2016

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.»

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2016-09-12.09

COMITÉS MUNICIPAUX - NOMINATIONS

ATTENDU l'obligation pour le conseiller Claude Villeneuve d'interrompre temporairement certaines activités pour le compte de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le conseiller Claude Villeneuve comme membre du Comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine et comme membre du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des eaux Massawippi.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MICHAEL PAGE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseiller GUY VEILLETTE soit nommé comme membre du Comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine (CCUP) jusqu'au retour du conseiller Claude Villeneuve;

QUE la conseillère PAULINE FARRUGIA soit nommée comme membre du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des eaux Massawippi (RIEM) jusqu'au retour du conseiller Claude Villeneuve.

ADOPTÉE

2016-09-12.10

PROLONGATION DE CONTRAT DE TRAVAIL – PRÉPOSÉ AU KIOSQUE TOURISTIQUE

ATTENDU la résolution 2016-07-04.06 confirmant la période d'embauche de monsieur Gaétan Lamontagne, du 20 juin au 19 août 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger la période d'embauche jusqu'au 10 octobre 2016, aux mêmes conditions;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

DE prolonger le contrat de travail de monsieur Gaétan Lamontagne, à titre de préposé au kiosque touristique, jusqu'au 10 octobre 2016;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-50-141.

ADOPTÉE

2016-09-12.11

PROLONGATION DE CONTRAT DE TRAVAIL – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES PARCS, ESPACES VERTS ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

ATTENDU la résolution 2016-06-06.09 confirmant la période d'embauche de madame Youly Gagnon, du 13 juin au 30 septembre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger la période d'embauche jusqu'au 28 octobre 2016, aux mêmes conditions;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR NORMAND JOLICOEUR
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

DE prolonger le contrat de travail de madame Youly Gagnon, à titre de préposée à l'entretien des parcs, espaces verts et aménagements paysagers, jusqu'au 28 octobre 2016;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-50-141.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

12 SEPTEMBRE 2016

2016-09-12.12

EMBAUCHE DE MONSIEUR BRUNO BÉLISLE – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

ATTENDU QUE Monsieur Bruno Bélisle est entré en fonction le 14 mars 2016 à titre de secrétaire-trésorier adjoint;

ATTENDU QUE l'entrée en fonction de Monsieur Bruno Bélisle était suivie d'une période de probation de six mois, laquelle période de probation est arrivée à terme;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général et secrétaire-trésorier;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

DE confirmer monsieur Bruno Bélisle dans la fonction de secrétaire-trésorier adjoint;

ADOPTÉE

2016-09-12.13

ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC - LEVÉE DE FONDS POUR LE VILLAGE DE AMATRICE, EN ITALIE

ATTENDU QUE le village d'Amatrice, en Italie, est membre du réseau des Plus Beaux Villages d'Italie;

ATTENDU QUE le tremblement de terre survenu le 24 août dernier a complètement détruit le village d'Amatrice;

ATTENDU QUE l'Association des plus beaux villages du Québec a initié une levée de fonds pour venir en aide au village d'Amatrice;

ATTENDU la volonté du conseil du Village de North Hatley de témoigner de sa solidarité à l'égard du Village d'Amatrice;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil octroie un montant de 250 \$ afin de venir en aide au village de Amatrice;

QUE les meilleurs vœux de rétablissement rapide soient transmis aux citoyens et dirigeants du Village de Amatrice.

ADOPTÉE

2016-09-12.14

ACCEPTATION DES COMPTES

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 12 septembre 2016 par le Service de trésorerie :

Comptes réguliers au 12 septembre 2016	130 726,92 \$
Paieement par prélèvement :	19 976,97 \$

ADOPTÉE

2016-09-12.15

RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2016-08

22 employés et 7 membres du conseil :	36 648,16 \$
---------------------------------------	---------------------

2016-09-12.16

RÈGLEMENT 2016-597 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 01-432 – ADOPTION DU 1^{ER} PROJET

ATTENDU l'avis de motion donné le 1^{er} août 2016 :

SUR PROPOSITION FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'adopter le projet du règlement de zonage n° 2016-597.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

12 SEPTEMBRE 2016

Le présent projet de règlement n° 2016-597 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin de permettre l'usage institution (au groupe communautaire 4.4) pour les zones « Rb-7 et Rb-8 »;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Une assemblée de consultation sera tenue le 3 octobre 2016, à 18 h 30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le projet de règlement sera présenté et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2016-09-12.17

ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY - PRÊT MUTUEL DE LOCAUX EN CAS D'URGENCE

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley et la Municipalité du Canton de Hatley prennent des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de situations d'urgence ou de sinistre majeur conformément à la Loi sur la sécurité civile ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley et la Municipalité du Canton de Hatley disposent de ressources susceptibles d'être mises en commun ou d'être mises à la disposition de l'une ou de l'autre lors de situations d'urgence ou de sinistres;

ATTENDU la volonté de la Municipalité du Village de North Hatley et de la Municipalité du Canton de Hatley de convenir d'une entente de prêt mutuel de locaux en cas d'urgence;

SUR PROPOSITION FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le projet d'entente présenté soit adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Daniel Décary et le maire, Monsieur Michael Page, soient désignés pour la signature.

ADOPTÉE

2016-09-12.18

VARIA

2016-09-12.19

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT PUBLIC LOCAL

INTERVENANTS	OBJETS
Paul St-Pierre	CCUP, PPU et plan de gestion, comité de démolition
Jacques Campbell	Optimisation des SSI
David Wilson	Optimisation des SSI
Michel Grimard	Remerciements support aux commerçants
Donald Watt	PPU
Naisy Lebaron	Location à court terme
Caroll Haller	Amarrage d'embarcations, plage

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

12 SEPTEMBRE 2016

2016-09-12.20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h15 , les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page
Maire

Daniel Décary
Directeur général et secrétaire- trésorier adjoint

Je, Michael Page, atteste que
la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.